



BUSINESS FOR PEACE



APERÇU

Business for Peace (B4P) est une plateforme de dirigeants d'entreprise lancée par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, qui vise à étendre et approfondir l'action du secteur privé en faveur de la paix - sur le lieu travail, sur le marché et dans les communautés locales. La plateforme aidera les entreprises à mettre en œuvre des pratiques commerciales responsables alignées sur les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les zones de conflit et à haut risque, tout en catalysant l'action pour promouvoir la paix.

POURQUOI PARTICIPER

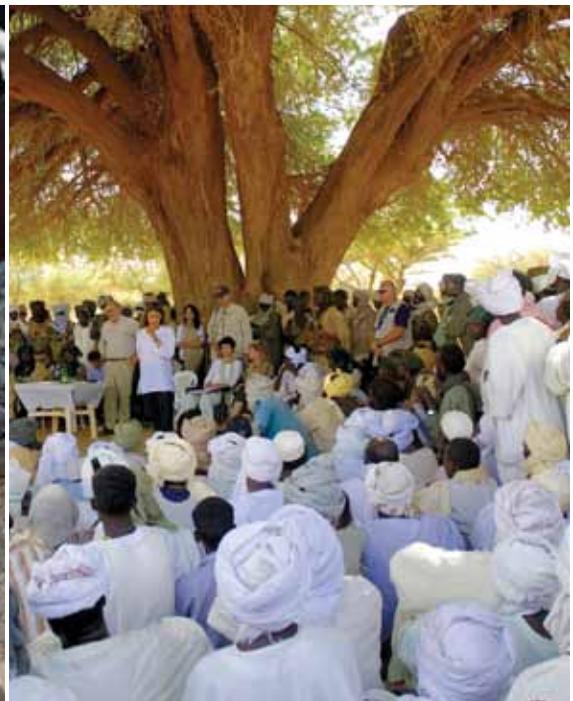
Les participants seront en mesure de :

- mieux identifier et gérer les risques et les opportunités commerciales, tout en réduisant les coûts d'exploitation ;
- participer au dialogue public-privé pour l'établissement des priorités locales et la mise en œuvre de projets ;
- aligner les stratégies et opérations commerciales sur les bonnes pratiques du monde entier ;
- partager les meilleures pratiques émergentes et tirer des enseignements des expériences de pairs ; et
- faire preuve d'initiative et bénéficier d'une reconnaissance pour la promotion de solutions pratiques en faveur de la paix.

QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE CONFLIT OU À HAUT RISQUE ?

Il n'existe pas de définition unique ; toutefois, les entreprises et autres parties prenantes peuvent s'attendre à ce que la plateforme B4P soit concernée dans un large éventail de zones, notamment celles qui sont confrontées aux événements suivants :

- conflit violent, notamment la guerre ou l'insurrection ;
- insécurité ou instabilité politique et sociale élevée ;
- préoccupations relatives aux violations des droits de l'homme ; ou
- transition post-conflit.



MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les entreprises et les réseaux locaux du Pacte mondial sont invités à devenir membres de B4P en signant la Déclaration de soutien. Les organisations de la société civile, les investisseurs, les universitaires, les gouvernements et autres parties prenantes sont également invités à soutenir la plateforme.

Entreprises

Toute entreprise déterminée à faire progresser la paix - des grandes multinationales dont les activités et les chaînes d'approvisionnement sont réparties dans le monde entier aux petites et moyennes entreprises ayant des activités dans un pays seulement - peut devenir membre de B4P. Certes, il est prévu que les entreprises soient des participantes au Pacte mondial des Nations Unies, mais toute entreprise qui ne l'est pas disposera d'une année pour devenir participante au Pacte mondial.

Pour devenir membre, un dirigeant d'entreprise signera la Déclaration de soutien, s'engageant ainsi à prendre des mesures pour promouvoir la paix sur le lieu de travail, sur le marché et dans les communautés locales par le biais des initiatives suivantes :

1. Porter une attention accrue à la mise en œuvre du Pacte mondial des Nations Unies dans les zones de conflit ou à haut risque

Les entreprises doivent prendre des mesures visant à garantir que leurs activités - tout au long de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement, en mettant un accent particulier dans les environnements de conflits et à haut risque — sont conformes aux Dix principes et aux normes internationales. Ne pas causer de tort et la mise en œuvre de pratiques commerciales responsables dans ces environnements peuvent s'avérer plus difficiles, mais les conséquences de l'action ou de l'inaction d'une entreprise sont vraisemblablement beaucoup plus importantes — aussi bien pour l'entreprise que pour la société. *Le Guide du commerce responsable dans les zones touchées par le conflit et dans les zones à haut risque : Une ressource pour les entreprises et les investisseurs* constitue une référence utile à cet égard.

2. Prendre des mesures pour promouvoir la paix - individuellement ou en collaboration avec les autres

Les entreprises doivent s'engager dans des projets et initiatives visant à promouvoir la paix et B4P soutiendra un éventail d'activités connexes. Eu égard à l'importance du contexte local, les entreprises sont encouragées à participer au dialogue multipartite pour identifier et établir des priorités relatives aux problèmes locaux auxquels le secteur privé peut apporter une contribution positive. En travaillant de concert avec d'autres parties prenantes, notamment les Réseaux du Pacte mondial, les entreprises peuvent mettre en œuvre et élargir des projets et initiatives visant à faire des progrès sur le front des problèmes

locaux qui contribueront à la paix, à la stabilité et au développement. Les entreprises doivent également envisager la manière dont elles peuvent devenir défenseurs de la paix auprès de leurs pairs, de leurs employés, de leurs clients, de leurs investisseurs et du grand public. *Pratiques commerciales responsables au service de la promotion de la paix - Des exemples issus des Entreprises, des Investisseurs et des Réseaux locaux du Pacte mondial* constituent une référence utile à cet égard.

3. Communiquer chaque année sur les progrès accomplis

Pour faire preuve d'engagement continu et de progrès, les entreprises sont encouragées à utiliser leur Communication sur le progrès pour faire état de leur engagement continu et de leurs progrès et pour rendre publiques leurs actions dans ce domaine. Des exemples d'action en entreprise qui vont au-delà du « commerce inoffensif » pour aider les sociétés à consolider la paix constitueront les composantes d'avant-garde de cette plateforme.

DOMAINES D'ACTION DE B4P :

Consciente du fait que les sources d'instabilité varient en fonction du contexte et que des entreprises auront des rôles différents en fonction du contexte et des situations dans lesquelles elles opèrent, B4P soutiendra un éventail d'actions du secteur privé pour promouvoir la paix dans le monde entier. Quelques-uns des domaines prioritaires identifiés sont, entre autres, les suivants :

- projets de développement d'infrastructure ;
- satisfaction des besoins fondamentaux, notamment en eau, en termes d'habitat et de protection et de nourriture ;
- programmes de formation visant à accroître le capital humain, surtout à l'intention des ex-combattants et des jeunes à risques ;
- promotion des droits fonciers équitables ainsi que de l'accès aux terres ;
- gestion des ressources naturelles, notamment de l'eau ;
- encouragement de l'entrepreneuriat et création d'emplois ; et
- promotion de l'entente interculturelle et interreligieuse.



Réseaux locaux du Pacte mondial

Tous les Réseaux locaux du Pacte mondial de par le monde sont encouragés à affirmer leur soutien à B4P. Pour devenir membre, le Représentant du réseau local doit signer la Déclaration de soutien, témoignant ainsi de la volonté de s'engager dans l'apprentissage, le dialogue et l'action collective pour promouvoir la paix sur le lieu de travail, sur le marché et dans les communautés locales. Les participants du Réseau local de B4P soutiendront les entreprises dans la mise en œuvre des Dix principes dans les zones de conflit ou à haut risque et contribueront à faciliter le dialogue multipartite en vue de l'identification des domaines prioritaires pour un engagement des entreprises.

Autres parties prenantes

La paix est tributaire de plusieurs acteurs œuvrant de concert. B4P invite la participation d'autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile, les investisseurs, les universitaires, les gouvernements, les organisations internationales et autres intervenants pour soutenir la plateforme.

Gouvernements : En façonnant les politiques publiques, les gouvernements et les décideurs peuvent contribuer à la création d'environnements favorables dans lesquels le développement, la stabilité et la paix peuvent progresser. Le dialogue et la collaboration sont nécessaires pour permettre aux entreprises et aux gouvernements d'apporter des solutions cohérentes et exhaustives. Les gouvernements sont encouragés à s'engager dans des dialogues public-privé aux niveaux mondial et national et à identifier les domaines prioritaires dans lesquels une collaboration plus importante avec le secteur privé pourrait contribuer à la paix.

Investisseurs : Les investisseurs ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de la

performance des entreprises dans les zones de conflit et à haut risque. Les investisseurs sont invités à intégrer les questions liées aux conflits dans leur engagement auprès des entreprises bénéficiaires d'investissements ; à examiner les Communications annuelles sur le progrès et à fournir un retour d'informations constructif sur les initiatives de mise en œuvre d'une entreprise dans des zones de conflit ou à haut risque ; et à agir de concert avec les autres investisseurs.

Société civile : Les organisations de la société sont invitées à soutenir B4P par le biais des activités de sensibilisation ; à contribuer au dialogue multipartite pour identifier les questions mondiales pertinentes et les priorités locales ; et à contribuer à l'identification des exemples de bonnes pratiques et des possibilités de progrès.

Nations Unies : En s'appuyant sur la mission fondamentale des Nations Unies, les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies ont la légitimité, l'expertise, le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour soutenir les objectifs de B4P. Les entités des Nations Unies sont invitées à tirer parti de B4P pour promouvoir la mise en œuvre de leur mission en contribuant à la facilitation du dialogue entre diverses parties prenantes et en s'engageant dans des partenariats avec le secteur privé qui peuvent avoir une incidence significative sur le terrain.

Milieus universitaires : La formation des futurs dirigeants d'entreprise à travailler efficacement et de manière durable dans un climat mondial et multiculturel nécessite une immersion approfondie dans le rôle du secteur privé dans la contribution à la paix. Les milieux universitaires sont invités à soutenir B4P en intégrant les questions et la sensibilisation au commerce et à la paix dans la formation à la gestion, les programmes des écoles de commerce et la recherche.

Pour plus d'informations : business4peace.org

Contact : b4p@unglobalcompact.org

DÉCLARATION DE SOUTIEN

par les dirigeants d'entreprise et les réseaux locaux du Pacte mondial

NOUS, DIRIGEANTS D'ENTREPRISE ET REPRÉSENTANTS DES RÉSEAUX LOCAUX DU PACTE MONDIAL, RECONNAISSONS QUE :

Dans un monde interconnecté où le secteur privé, les gouvernements et la société ont des responsabilités différenciées, mais un intérêt commun pour la stabilité et la prospérité, la paix et le développement, le commerce peut être un puissant agent de changement.

Les pratiques commerciales responsables dans toutes les régions du monde et la prise de mesures visant à promouvoir la paix sont dans l'intérêt de tous, y compris le monde des affaires. En effet, non seulement les conflits et l'instabilité ont des répercussions sur la population et l'environnement, mais aussi ils constituent un risque pour toutes les parties du secteur des entreprises. Un comportement responsable nécessite des mesures proactives pour s'assurer que le commerce ne cause pas de tort, mais, dans la mesure du possible, contribue également au développement et aide la société à relever les défis de la stabilité.

En tant que dirigeants d'entreprise, nous saluons les recommandations formulées dans le *Guide du commerce responsable dans les zones touchées par le conflit et dans les zones à haut risque*. Ce guide volontaire fait partie d'une gamme d'outils et d'initiatives visant à soutenir les entreprises dans l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de pratiques commerciales responsables alignées sur les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les zones de conflit/à haut risque en vue de la promotion de la paix.

Nous reconnaissons la nécessité de faire preuve d'une attention toute particulière dans le cadre de nos opérations dans des zones à haut risque afin de nous assurer que les droits des parties prenantes et des groupes vulnérables sont respectés et soutenus. Par ailleurs, nous estimons qu'une gestion de la chaîne d'approvisionnement tenant compte des situations de conflit, des pratiques responsables en matière de travail, de la lutte contre la corruption, d'une gestion responsable de l'eau et de la protection du climat agissent toutes comme piliers fondamentaux de la paix et de la stabilité. Nous nous engageons à jouer un rôle constructif dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement.

Entreprises : Nous, en tant que dirigeants d'entreprise du monde entier, exprimons notre volonté de nous engager dans l'apprentissage, le dialogue et l'action collective, pour promouvoir la paix sur le lieu de travail, sur le marché et dans les communautés locales par le biais des mesures suivantes :

1. Porter une attention accrue à la mise en œuvre du Pacte mondial des Nations Unies dans les zones de conflit/à haut risque
2. Prendre des mesures pour promouvoir la paix - individuellement et en collaboration avec les autres
3. Communiquer chaque année sur les progrès accomplis

Réseaux locaux du Pacte mondial : Nous, en tant que réseaux du Pacte mondial, exprimons notre volonté de nous engager dans l'apprentissage, le dialogue et l'action collective, pour promouvoir la paix sur le lieu de travail, sur le marché et dans les communautés locales. Nous soutiendrons les entreprises dans la mise en œuvre des Dix principes dans le cadre de leurs opérations dans des zones à haut risque ou les zones de conflit et, dans la mesure du possible, contribuerons à faciliter le dialogue multipartite pour renforcer l'engagement des entreprises dans les domaines prioritaires.

De concert avec les autres parties prenantes, nous nous engageons dans une nouvelle étape d'un voyage perpétuel. Un voyage axé sur la découverte des moyens les plus efficaces permettant au secteur privé de contribuer à la paix et d'intensifier les mesures visant à y parvenir. Nous encourageons les dirigeants d'entreprise, les réseaux locaux du Pacte mondial et autres de par le monde à se joindre à nous pour ce voyage, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif fondamental de l'humanité – la paix.

**Pour devenir membre, un Dirigeant d'entreprise/Représentant d'un réseau local du Pacte mondial doit signer une copie de la Déclaration de soutien et l'envoyer à l'Équipe de Business for Peace du Bureau du Pacte mondial des Nations Unies par courrier électronique à l'adresse : business4peace@unglobalcompact.org
Consulter la liste des signataires actuels à l'adresse : business4peace.org**

Les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer, dans leur sphère d'influence, un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption :

DROITS DE L'HOMME

- Principe 1 Les entreprises doivent soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus ; et
Principe 2 s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

TRAVAIL

- Principe 3 Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ;
Principe 4 l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
Principe 5 l'abolition effective du travail des enfants ; et
Principe 6 l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

- Principe 7 Les entreprises sont invitées à soutenir le principe de précaution face aux défis environnementaux ;
Principe 8 prendre des initiatives visant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et
Principe 9 favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Principe 10 Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, notamment l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



Publié par le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies
Contact : unglobalcompact@un.org
Septembre 2013